

onnerie continue de briques supportant de la verdure.

es d'essences diverses e vers le parc.
nombre minimum d'un arbre ar petits ensembles.

en gravier blanc stabilisé 20 cm d'épaisseur.
ont réalisées en béton rés es charges S.N.T. 55A de

pourvue de l'équipement né- ar des plantes vivaces ou

ltre A.
Philippe Baucq en bordure de ueur insuffisante, chaque e de la zone se trouvant dans

erce et petit artisanat.

es profondeurs s'entendant as où une opération immobili- immeubles situés à l'angle de rrière pourrait être modifié x soit raisonnablement assuré.

et jardins aucune construction it au poste parking.
ins sera aménagée en zone de

ng par unité de logement infé élémentaire par 100 m2

sous la zone de cours et jar- sous le niveau du trottoir s ce cas, la pente d'accès premiers mètres à partir de

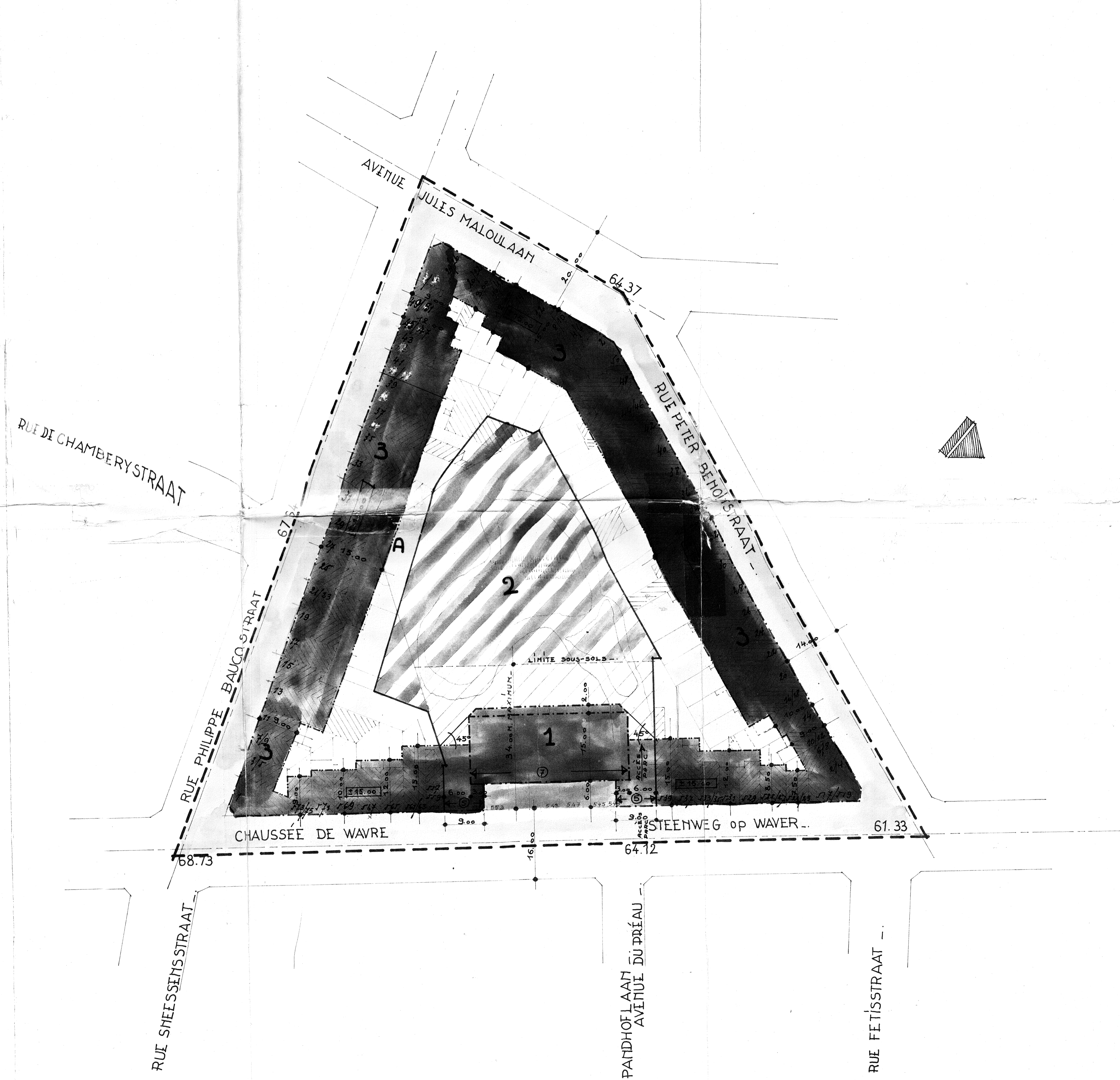
répondront aux conditions

perpendiculaires à l'alignement. st de 15 mètres.
perficie minimum de 350 m2 au e façade à front des deux rues entrée et une seule sortie

orme de haies vives de 1,70

i que la chaulage ou la pein- si bien pour les façades arriè-

seau de télédistribution, la toiture.



	ZONE DE REcul	ACHTERUITBOUW ZONE
	PARC PUBLIC	OPENBAAR PARK
	PARC PUBLIC SUR SOUS-SOLS	OPENBAAR PARK OP ONDERGRONDEN
	ZONE COURS & JARDINS	ZONE VAN TUIN EN HOP
	ZONE DE CONSTRUCTION D'HABITATIONS, FERMEE	GESLOTEN ZONE VAN WOONGEBOUWEN
	VOIRIE	WEGENIS
	LIMITE EXTREME DES BATIMENTS	GRENS
	FRONT DE BATISSE OBLIGATOIRE	VERPLICHTE ROOILIJN
	LIMITE DU PLAN PARTICULIER	GRENS VAN HET BIJZONDERPLAN
	NOMBRE DE NIVEAUX	AANTAL DER VERDIEPINGEN

PROVINCE DE BRABANT - PROVINCIE BRABANT

COMMUNE d'ETTERBEEK
GEMEENTE ETTERBEEK

PLAN PARTICULIER d'AMENAGEMENT ET d'ALIGNEMENT
BIJZONDER PLAN van AANLEG en van ROOILIJN

BLOK 537 BLOK 537 DELIMITEE PAR : AFGIBAKIND DOOR :
CHAUSSEE DE WAVRE - STEENWEG OP WAVRE -
RUE PHILIPPE BAUCQ STRAAT -
AVENUE JULES MALOU LAAN -
RUE PETER BENOIT STRAAT

DESTINATIONS et PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES

LEDEBOUWKUNDIGE VOORSCHRIFTEN EN BESTEMMING
ET ARRÊTE PROVISOIREMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU : 5-7-73
BIJ BEVEL :
LE SECRETAIRE COMMUNAL : LE BOURGMEESTRE PRESIDENT :
DE GEMEENTESECRETARIS : DE BUREMEESTER VOORZITTER

ET ARRÊTE DEFINITIVEMENT PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN SEANCE DU : 8-11-73
BIJ BEVEL :
LE SECRETAIRE COMMUNAL : LE BOURGMEESTRE PRESIDENT :
DE GEMEENTESECRETARIS : DE BUREMEESTER VOORZITTER

LE DE 9-7-73
L'INGENIEUR EN CHEF DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES PROPRIETES COMMUNALES
DE HOOFD INGENIEUR BESTUURDER DER OPENBARE WERKEN EN GEMEENTE EIGENDOMMEN.

Cliché 537 / Plan 2
ECH: SCH: 1 mm. p. m